

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

---

LUTTER CONTRE LES INDIVIDUS VIOLENTS LORS DE MANIFESTATIONS - (N° 3848)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 11

présenté par  
M. Brindeau

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.